

# Le mouvement dans le 1er degré en 2024



Les opérations de mutation vont avoir lieu de février à juin. Ne rate pas une échéance !

Contacteur le service : [ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr](mailto:ce.93mouvement-intra@ac-creteil.fr)

Source : <https://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article5744>

## \* LES BONIFICATIONS

Du 5 au 27 février tu dois saisir ta demande de bonification médicale ou sociale sur COLIBRIS :

<https://portail-creteil.colibris.education.gouv.fr/personnels-du-1er-degre/>

L'octroi de la bonification est soumis à l'appréciation des services médicaux et/ou sociaux de la DSDEN. Les bonifications possibles sont :

- RQTH et situation médicale grave : +510 points
- RQTH : +310 points
- Situation sociale grave, retours PACD et PALD : +10 points

Les bonifications ne sont pas cumulables (mais on peut faire plusieurs demandes).

**POUR BÉNÉFICIER DU BONUS IL FAUT JUSTIFIER QUE LES VŒUX DE MUTATION PERMETTENT UNE AMÉLIORATION DE LA SITUATION.**

De plus les vœux formulés lors de la demande de mutation devront être les mêmes que ceux formulés dans COLIBRIS.

## \* LES VŒUX

Les vœux seront à saisir dans l'application SIAM sur iProf du 25 mars au 4 avril. Vérifie dès à présent que tu as accès à iProf : <https://portail.ac-creteil.fr/iprof/>

Par la suite tu devras confirmer tes vœux et ton barème. Des recours sont possibles en cas de contestation. **Le cas échéant, contacte-nous.**

Toutes les dates sur

<http://www.dsden93.ac-creteil.fr/spip/spip.php?article9273>

Les résultats seront publiés à partir 3 juin et les recours se font jusqu'au 18.

## \* INEAT/EXEAT

Les vœux sont à saisir sur COLIBRIS du 11 mars au 5 avril. Résultats publiés le 24 mai.

**TON SYNDICAT T'ACCOMPAGNE DANS TA DEMANDE DE MUTATION.  
CONTACTE-NOUS POUR SI TU AS BESOIN DE CONSEILS.**